

**CGV-950408**

UNIVERSITÉ DE MONCTON

120<sup>e</sup> réunion du

**CONSEIL DES GOUVERNEURS**

Les 7 et 8 avril 1995

19 h 30 Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Centre universitaire de Moncton

**PRÉSENCES**

Marcelle Fafard-Godbout, vice-présidente	Nord-Ouest	Pierre Ouellette	Professeur (CUM)
Jimmy Abud	Nord-Est	Mildred Pinet	Ancienne (CUS)
Bernard Beaudin	Extérieur des régions	Jean-Bernard Robichaud, recteur	UdeM
Jacques P. Beaulieu	Ancien (CUSLM)	Dennis Savoie	Extérieur des régions
Laurie Boucher	Sud-Est	Carmen Viel	Professeure (CUS)
Paul L. Bourque	Sud-Est		
Gérald Clavette	Nord-Ouest		
Louise Comeau	Atlantique (IPE)		
Benoit Doucet	Ancien (CUM)	<b><u>Invités et invitées</u></b>	
Georgio Gaudet	Extérieur des régions	Paul-Émile Benoit, dir. Communication	CUM
Nicole Lang	Professeure (CUSLM)	Armand Caron, vice-recteur	CUS
Lucie Lavigne	Nord-Ouest	Normand Carrier, vice-recteur	CUSLM
Michelle LeBlanc	Étudiante (CUM)	Donald Cormier, dir. Finances	CUM
Suzanne Lévesque	Québec	Carole Denis, présidente Comité consultatif des femmes du CUM	
Léonce Losier	Nord-Est	Léandre Desjardins, VRER	UdeM
Antonine Maillet	Chancelier	Fernand Landry, VRARH	UdeM
		Marielle Préfontaine, DGEP	UdeM

	Page
<b><u>Le 7 avril 1995</u></b>	
1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LA PRÉSIDENTE .....	4
2. MINUTE DE RECUEILLEMENT .....	4
3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION .....	4
4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE .....	4
5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....	4
6. CORRESPONDANCE .....	5
7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-941210 .....	5
8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL .....	6
8.1 (8.2) Campagne Télécourrier (R19) .....	6
8.2 (12) Étude pour le développement d'un parc technologique .....	7
8.3 (13) CADMI microélectronique Inc. ....	7
9. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-950222 et CEX-950327 ...	8
10. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX .....	8
10.1 CEX-950222 .....	8
10.11 Nomination : secrétaire générale par intérim .....	8
10.12 Nominations CUM .....	8
10.13 Congés d'études avec aide financière .....	9
10.14 Fonds Marcel-Sormany .....	10
10.2 CEX-950327 .....	10
10.21 Centre international pour le développement de l'inforoute francophone .....	10
10.22 Réseau informatique Nord-Est Nouveau-Brunswick .....	13
10.23 Vente d'une parcelle de terrain .....	14
10.24 Congés d'études sans solde .....	15
11. RAPPORT DU RECTEUR .....	15
11.1 Présentation d'un CD ROM sur l'enseignement à distance .....	15
12. AJOURNEMENT .....	16

11.3	Dérogation à la politique de sélection des cadres .....	25
15.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-950221 .....	27
16.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL .....	27
17.	CAMPAGNE FINANCIÈRE IMPACT .....	27
18.	SUIVI DU SAC-950309 .....	27
19.	AFFAIRES NOUVELLES .....	28
19.1	Lettre de Gilles G. Nadeau .....	28
19.2	Prolongement du mandat du doyen de la FESR .....	29
19.3	Vote de félicitations aux Aigles Bleus .....	30
20.	PROCHAINE RÉUNION .....	30
21.	CLÔTURE .....	30
	DOCUMENTS .....	31
	DOCUMENT A : Centre international pour le développement de l'inforoute francophone .....	32
	DOCUMENT B : Lettre des ministres Georges Corriveau, Marcelle Mersereau, Camille Thériault, Paul Duffie Roland Beaulieu et du député Gérald Clavette .....	76
	DOCUMENT C : Réseau informatique Nord-Est, Nouveau-Brunswick ..	78
	DOCUMENT D : Lettre de Normand Carrier identifiant la parcelle de terrain .....	81
	DOCUMENT E : La formation à distance, 1984 à 1994 .....	83
	DOCUMENT F : Budget 1995-1996 .....	85
	DOCUMENT G : Position des étudiant-e-s de l'Université de Moncton sur la question des droits de scolarité .....	123
	DOCUMENT H : Budget : Centre de conservation des sols et de l'eau de l'est du Canada .....	137
	DOCUMENT I : Procès-verbal CCJ-950221 .....	140
	DOCUMENT J : Ajout au Plan stratégique .....	154

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LA PRÉSIDENTE

Marcelle Fafard-Godbout agit à titre de présidente en l'absence de Richard Savoie, présentement hospitalisé. Elle appelle l'assemblée à l'ordre à 19 h 32. Elle souhaite la bienvenue à tous et à toutes en particulier aux personnes qui en sont à leur première réunion : Fernand Landry, vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines; Donald Cormier, directeur du Service des finances et Michelle LeBlanc, présidente de la FÉECUM et représentante des étudiant-e-s du CUM. Les personnes suivantes se sont excusées: Yvan Bastien, Rhéal Bérubé, Marie-Germaine d'Entremont, Simone LeBlanc-Rainville, Éric Marquis et Richard Savoie.

On prévoit ajourner la réunion vers 22 heures. Le budget 1995-1996 sera traité demain. La présidente demande de respecter les procédures, surtout celles du Code Morin. Un seul droit de parole sera donné à chaque membre sur une question. Un deuxième droit pourrait être accepté à condition que l'intervention soit brève et qu'elle apporte un élément nouveau.

Paul-Émile Benoit agira comme secrétaire de l'assemblée pour ce soir en l'absence de Simone LeBlanc-Rainville.

## 2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

La présidente demande d'observer une minute de recueillement tout en ayant une pensée pour J.-Louis Lévesque, décédé depuis la dernière rencontre, de même que pour Richard Savoie, afin que sa santé lui revienne.

Le recteur verra à envoyer une note de prompt rétablissement à Richard Savoie au début de la semaine.

## 3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

Le secrétaire donne lecture de l'avis de convocation.

## 4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon le secrétaire.

## 5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### Ajouts à la rubrique *Affaires nouvelles*

- Lettre de Gilles G. Nadeau
- Prolongement du mandat du doyen de la FESR
- Vote de félicitations aux Aigles Bleus

Il est résolu

«*Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.*»

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

## 6. CORRESPONDANCE

Le secrétaire fait lecture des lettres suivantes :

Lettre de Gilles G. Nadeau (1995 03 29), adressée à la secrétaire générale, relativement au dernier procès-verbal du Conseil.

Lettre de Jean-Bernard Robichaud, recteur (1995 04 06), en réponse à la précédente.

Lettre de Gilles G. Nadeau (1995 04 06), en réponse à celle du recteur.

Cette question sera reprise à la rubrique *Affaires nouvelles*.

## 7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-941210

Pierre Ouellette demande d'apporter une correction à la page 19 du procès-verbal. Il demande de consigner au procès-verbal les commentaires qui ont été faits dans le feu de l'action. Il fait lecture d'un texte qu'il a écrit et qu'il présente comme un compte rendu plus complet des propos qui ont été tenus.

- Point d'ordre. On a déjà eu une discussion sur les propos écrits.
- Recteur : Ce qui est rapporté dans le procès-verbal est conforme aux notes manuscrites. Ce qu'on retrouve de plus dans celles-ci, ce sont les noms des quatre intervenants. Il s'agit de voir ce qu'il faut consigner au procès-verbal. Il faut être aussi près que possible de la réalité.
- Je m'objecte à cette façon de procéder pour ajouter quelque chose au procès-verbal.
- J'ai de la difficulté à ajouter quelque chose dont on n'est pas sûr. Est-ce qu'en juin on reviendra avec le même genre de correction? Marie-Paule Martin fait un très bon travail. On a le poulx de la discussion. Les procès-verbaux sont mieux faits que dans bien d'autres organismes que je connais.
- C'est une question de perception. Les «minutes» reflètent la direction que prennent les discussions lors d'une réunion. Il y a eu des discussions échauffées. Il est clair que Gilles G. Nadeau ne parlait pas au nom de l'Université, pas plus que le membre en question ne parlait au nom du Conseil.
- Je suis satisfait de ce qui est dit dans le procès-verbal. L'ajout n'en dit pas plus.
- Présidente : L'item traité, c'est l'adoption du procès-verbal.

**P : 02-CGV-950408**

Il est proposé

La raison qu'il y a autant de programmes à l'Université est qu'il fallait garder une gang de professeurs incompetents.

Un membre s'est attaqué au concept de la liberté académique et a même affirmé qu'il faudrait congédier le professeur Nadeau.

Compte tenu des commentaires négatifs à l'endroit de la liberté académique, un autre membre a demandé que ce dernier démissionne du Conseil.

Le membre qui avait appuyé la proposition retire son appui.

Un autre membre appuie la proposition à sa place.

- Je ne peux appuyer cette proposition. Je ne me souviens pas de cela. Je connais le professeur Nadeau et s'il y avait eu une intervention de ce genre, j'aurais réagi.
- Je ne peux appuyer cette proposition.

Vote sur P02 Pour 2 Contre 20

REJETÉE

### **R : 03-CGV-950408**

Il est résolu

*«Que le procès-verbal soit adopté tel qu'il est présenté.»*

Vote sur R03

Pour 21

Contre 1

ADOPTÉE

- Il faudrait indiquer pourquoi on a voté contre. On pense que ça ne reflétait pas ce qui s'était passé à la réunion.
- J'affirme que tout cela a bien eu lieu.
- Présidente : Les autres questions seront traitées à la rubrique *Affaires nouvelles*.

## **8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

### **8.1 (8.2) Campagne Télécourrier (R19)**

Fernand Landry précise que la campagne Télécourrier a été davantage une réussite qu'un échec. Plusieurs éléments ont affecté les dépenses. On a dû dresser une liste à jour de 18 000 noms, ce qui n'était pas disponible jusque là. Plusieurs dépenses de la campagne IMPACT sont encourues par la campagne Télécourrier. Beaucoup de personnes auraient donné à la campagne Télécourrier, mais elles avaient déjà donné à la campagne IMPACT. Le Comité de finance recommande de continuer la campagne Télécourrier; on aura les bénéfices dans quelques années. La campagne sera également évaluée dans douze mois.

*Que les dépenses de la campagne continuent à être payées à même les revenus de Télécourrier;*

*Qu'une évaluation soit faite dans douze mois.»*

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

## 8.2 **(12) Étude pour le développement d'un parc technologique**

Le recteur informe les membres que des démarches ont été faites afin d'obtenir un financement pour faire une étude de faisabilité. Le mandat a été confié à l'Institut canadien de recherche sur le développement régional. Suite à la dernière réunion du Conseil, un comité fut mis sur pied et une rencontre a eu lieu avec les intervenants et les membres de la communauté des affaires. Il y a eu la visite de deux parcs technologiques, soit à Québec et à Guelph. Un ensemble de notes nous est acheminé. Il y a encore des questions à régler, telles la définition d'un parc technologique, la politique linguistique, le financement. On n'est pas en mesure d'engager une discussion de fond à cette étape-ci. L'étude devrait être terminée en mai et on pourrait revenir au Conseil au mois de juin avec une recommandation plus ferme. La personne mandatée a dit que ça se présente très bien, qu'on devrait avoir une recommandation positive.

## 8.3 **(13) CADMI microélectronique Inc.**

Le recteur explique que l'idée du développement d'un parc technologique et CADMI sont deux dossiers interreliés. Le Conseil a adopté, en décembre dernier, les recommandations d'un comité d'étude sur l'avenir de CADMI. Il était question que l'Université fasse des démarches pour se retirer de la corporation provinciale et créer une corporation autonome, indépendante de l'Université. Tout a été fait. CADMI Moncton s'appellera dorénavant *Concept Plus*. La corporation a été créée; le conseil d'administration a été constitué et s'est réuni le 30 mars. Nous attendons la signature officielle des documents par les avocats des deux organismes. C'est en bonne voie; le dossier évolue tel que prévu.

- Est-ce que vous dites qu'il y aura une cessation légale relativement aux liens entre CADMI et l'Université?
- Recteur : Les deux universités (UdeM et UNB) avaient créé une corporation appelée CADMI Inc. et c'est de cette scission que nous parlons. C'est une question de quelques semaines avant que ce soit réglé.
- Est-ce nécessaire d'avoir une recommandation du Conseil?
- Recteur : J'agis déjà sous l'autorité de la résolution de décembre du Conseil.

## 10. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

### 10.1 CEX-950222

#### 10.11 Nomination : secrétaire générale par intérim

**R : 06-CGV-950408**

Il est résolu

«Que **Simone LeBlanc-Rainville** soit nommée au poste de secrétaire générale à temps partiel et par intérim pour la période allant du 1<sup>er</sup> mars au 31 décembre 1995.»

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

#### 10.12 Nominations CUM

**R : 07-CGV-950408**

Il est résolu

«En vertu de l'article 20.04 de la convention collective entre l'ABPUM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article :

- 1) Que **Kabule Weva** soit nommé directeur du Département d'enseignement au secondaire et des ressources humaines pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 1995 au 30 juin 1997;
- 2) Que **Yolande LeBlanc** soit nommée directrice du Département d'enseignement au primaire et de psychologie éducationnelle pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 1995 au 30 juin 1997;
- 3) Que **Michel Saint-Louis** soit nommé directeur par intérim du Département de science politique pour un mandat d'un an, soit du 1<sup>er</sup> juillet 1995 au 30 juin 1996;

#### 10.12 Nominations CUM (suite)

- 4) Qu'**Emmanuel Sajous** soit nommé directeur par intérim du Département d'économie pour un mandat d'un an, soit du 1<sup>er</sup> juillet 1995 au 30 juin 1996.»

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

- 1) *Qu'un congé d'études avec aide financière de 10 000\$ soit accordé à **Marielle Gervais** (Département d'études françaises) pour l'année universitaire 1995-1996, soit du 1<sup>er</sup> juillet 1995 au 30 juin 1996;*
- 2) *Qu'un congé d'études avec aide financière de 10 000\$ soit accordé à **Charlotte Cormier** (Département d'études françaises) pour l'année universitaire 1995-1996, soit du 1<sup>er</sup> juillet 1995 au 30 juin 1996;*
- 3) *Qu'un congé d'études avec aide financière de 10 000\$ soit accordé à **Jacques Saindon** (Département d'enseignement au primaire et de psychologie éducationnelle) pour l'année universitaire 1995-1996, soit du 1<sup>er</sup> juillet 1995 au 30 juin 1996.»*

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

**R : 09-CGV-950408**

Il est résolu

*«En vertu du paragraphe 26.23 de la convention collective entre l'ABPUM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, qu'un congé d'études avec aide financière de 5 000\$ soit accordé à **Carmel Allain** pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 1995 au 30 avril 1996.»*

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

#### 10.14 **Fonds Marcel-Sormany**

**P : 10-CGV-950408**

Il est proposé

*«Que le fonds Marcel-Sormany soit créé; ce fonds, d'un montant de 250 000\$ servira à financer les activités de recherche ainsi que les activités de création littéraire entreprises par le personnel du CUSLM.»*

- VRCUSLM : La création de ce fonds de dotation poserait un problème qui n'a pas été prévu initialement. Le CUSLM, depuis 1991, administre le Centre de conservation des sols et de l'eau, ce qui génère 40 000\$ par année. L'objectif est de se servir des intérêts de ce fonds pour aider le personnel et les professeur-e-s. Mais, du moment où on baptise ce fonds comme un fonds de dotation, l'argent doit être enlevé du surplus accumulé du CUSLM. Pour l'année 1994-1995, on prévoit un surplus de 20 000\$. Ce surplus comprend les 40 000\$ en frais perçus pour l'administration du CCSE. Si on procède avec la création d'un fonds de dotation, on aura un déficit de 20 000\$. Il faut donc éviter de le baptiser comme un fonds de dotation.
- VRARH : Il serait sage d'éviter de faire en sorte que ce fonds ne puisse plus être utilisé pour le CUSLM. L'intention était excellente, mais je pense que le Comité exécutif est allé trop vite.
- Doit-on retirer la proposition?
- VRCUSLM : Même si le fonds n'est pas baptisé, on fera la même chose avec l'argent disponible.

Le proposeur et l'appuyeur retirent la proposition P10.

#### 10.2 **CEX-950327**

10.21 **Centre international pour le développement de l'inforoute francophone**  
(Voir le Document A, page 32)

**R : 11-CGV-950408**

Il est résolu

*«Que le Centre universitaire Saint-Louis-Maillet, constituante de l'Université de Moncton, effectue les démarches nécessaires pour créer un "Centre international pour le développement de l'autostrade francophone" (CIDIF) selon les dispositions suivantes:*

- 1) *que le CIDIF soit une corporation distincte, à but non lucratif, constituée selon la loi sur les compagnies du Nouveau-Brunswick, ayant son siège social à Edmundston, sur le campus du Centre universitaire Saint-Louis-Maillet, constituante de l'Université de Moncton;*
- 2) *que les membres de cette corporation soient d'un minimum de 9 et d'un maximum de 15;*

*demeurent la propriété de l'Université;*

- 5) *que la nouvelle corporation ait son propre compte en banque, ses chèques, ses budgets... et que son financement provienne entièrement de l'extérieur des budgets de l'Université;*
- 6) *que le Centre universitaire s'occupe de la gestion comptable de la corporation ainsi que de fournir un local incluant tous les frais et ceci moyennant une compensation équivalent à au moins 6% des budgets annuels d'immobilisation et de fonctionnement;*
- 7) *que la durée de cette entente soit de cinq ans avec option de renouvellement.»*

Normand Carrier fait distribuer un document et le présente. Selon lui, il n'est pas nécessaire de naviguer sur l'Internet très longtemps pour s'apercevoir que la langue qui y est utilisée le plus fréquemment est l'anglais. Cette réalité peut effrayer les gens qui n'ont pas, ou qui ne croient pas avoir, les habiletés nécessaires pour communiquer dans cette langue.

Les autoroutes électroniques de l'information sont en pleine expansion et elles envahiront bientôt nos vies. L'exemple de l'Internet est frappant : la quantité d'information y circulant double à tous les huit mois. En janvier 1993, l'information qui a circulé sur l'Internet, en une journée, équivalait à 500 000 volumes de 250 pages chacun.

Il existe un besoin évident d'assurer une présence francophone sur ces autoroutes électroniques de l'information et c'est dans cette optique que le Centre universitaire Saint-Louis-Maillet lance le concept d'un *Centre international pour le développement de l'infoute francophone*.

Normand Carrier mentionne quelques commentaires émis par le Comité consultatif provincial, dont il fait partie :

- a) Les jeunes doivent être exposés à l'autoroute dès le bas âge... même à partir de la maternelle.
- b) Certaines personnes croient que l'enseignement à distance verra le jour seulement dans 5 ou 10 ans. C'est faux. Les choses vont plus vite que ça. En effet, la version 95 de Windows possédera la capacité de la vidéoconférence et de «l'université virtuelle». Ce que cela veut dire : tous et chacun, par ce médium, auront accès aux meilleurs professeur-e-s du monde et Microsoft pourrait même aller jusqu'à offrir des crédits universitaires pour ces cours. Mais tout se passera en anglais.
- c) Jusqu'à présent, la technologie de l'autoroute est vue comme un autre outil de communications qui exige des coûts supplémentaires. Mais, dans un avenir très rapproché, cette technologie sera «la nouvelle façon de faire les choses» qui remplacera les méthodes traditionnelles, par exemple le télécopieur.

M. Carrier explique que ce centre participera activement à l'élaboration d'outils et de services touchant les autoroutes électroniques de l'information pour la francophonie, de façon à permettre aux francophones de naviguer sur les autoroutes électroniques de l'information dans leur langue.

Il sera situé à Edmundston, sur le campus de l'Université de Moncton et devra être mis sur pied rapidement afin de remplir le vide qui existe au niveau des services, des ressources et des outils en français sur les autoroutes électroniques de l'information.

Il mentionne que le CUSLM compte probablement la plus grande proportion d'employés utilisateurs de l'Internet dans les universités canadiennes (environ 90%). Il est le site de vidéoconférence le plus utilisé au Nouveau-Brunswick. Il dispose d'une assez longue expérience dans le domaine de la coopération culturelle et technique internationale, notamment par son École de sciences forestières, de renommée internationale.

Le projet de création d'un CIDIF au CUSLM agirait comme catalyseur pour le développement de contenant et de contenu, d'outils et de ressources pour la francophonie acadienne, canadienne et internationale.

L'établissement d'un CIDIF viendrait cristalliser les efforts déjà bien lancés et reconnus du CUSLM en la matière et assurerait une présence francophone dans cette économie nouvelle axée sur l'information et les ressources intellectuelles.

M. Carrier dresse ensuite la liste des objectifs spécifiques (voir p. 9 du rapport) et précise que le projet se fait conjointement avec le Collège communautaire de Bathurst.

Il distribue une copie d'une lettre qu'il a reçue des ministres Georges Corriveau, Marcelle Mersereau, Camille Thériault, Paul Duffie, Roland Beaulieu et du député Gérald Clavette accordant un appui inconditionnel à la réalisation du projet et donnant une garantie que les sommes d'argent destinées à ce projet n'affecteront en rien les autres projets convoités par l'Université. (Voir le Document B, page 76).

- Cette lettre me surprend. Pourquoi l'a-t-on exigée? Va-t-on toujours demander une confirmation écrite ou est-ce une exception?
- Recteur : Nous avons demandé au ministre Beaulieu s'il s'agissait de nouvelles sommes d'argent. Si sa réponse avait été qu'il s'agissait d'un montant d'argent déjà destiné à l'Université, on n'aurait pas été plus avancé. Monsieur Beaulieu a donné sa parole qu'il cherchait à obtenir de nouvelles sommes d'argent. À la réunion du Comité exécutif, il a été suggéré d'avoir une lettre à cet effet.
- Va-t-on le faire pour d'autres projets, par exemple, Concept Plus? Est-ce un précédent? Va-t-on exiger la même chose du CUS?
- Recteur : Je n'en fais pas une question de politique.

## 10.21 **Centre international pour le développement de l'inforoute francophone (suite)**

- S'il s'agissait de montants destinés à d'autres projets, le Comité exécutif n'aurait pas fait cette

disponibilité des fonds, nous recevons 1,5 million \$ de Patrimoine Canada chaque année pour des projets dont les trois campus profitent. Je voulais m'assurer que ce montant ne soit pas transféré à ce seul projet. Nous avons reçu l'assurance voulue.

- VRCUSLM : Même si ce n'était pas demandé, nous avons reçu la signature des personnes impliquées dans la recherche de fonds.
- VRARH : Il faut comprendre le contexte. C'est un bon projet et nous en sommes tous très heureux. C'est arrivé à court avis et on a dû convoquer une réunion spéciale du Comité exécutif. La décision a été prise dans le contexte où le gouvernement disait qu'il ne finançait plus rien et qu'il fallait établir une liste des priorités. C'est pour cela qu'on voulait s'assurer que les fonds proviendraient de l'extérieur des fonds déjà prévus pour l'Université.
- C'est un très bon projet. Est-ce un manque de communication d'avoir eu un projet si vite?
- VRCUSLM : J'admets que c'est venu rapidement. L'initiative vient du CUSLM. Nous avons rencontré le ministre Corriveau il y a trois semaines. On mijote ce projet depuis un an. Il ne peut y avoir qu'un seul projet de ce genre au Canada français. Au prochain sommet de la francophonie, le premier ministre ferait une annonce.

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

PAUSE 21 h 15

REPRISE 21 h 22

## 10.22 Réseau informatique Nord-Est Nouveau-Brunswick

(Voir le Document C, page 78)

### **R : 12-CGV-950408**

Il est résolu

*«Que le Conseil des gouverneurs adopte le projet du CUS pour un réseau informatique Nord-Est Nouveau-Brunswick tel qu'il est présenté dans le document C.»*

Armand Caron précise que ce projet fait suite à l'expansion du CUS. Dans la région, il y a des centres de recherche. Cinq intervenants se sont réunis pour discuter de la mise en place d'un réseau informatique. On a opté pour une étude de faisabilité. Si on est venu tardivement, c'est que l'étude vient tout juste d'être complétée. Le réseau desservirait le Nord-Est jusqu'à Campbellton. Il desservirait aussi les entreprises. Il y aurait un relais dans la Miramichi, à Bathurst, et à Campbellton. Ce projet est évalué à 1,4 million sur trois ans. On vise l'autofinancement au bout de trois ans. On créerait une société à but non lucratif qu'on appellerait BRUNET. On a identifié les sources de financement auprès des deux instances gouvernementales.

## 10.22 Réseau informatique Nord-Est Nouveau-Brunswick (suite)

- On n'a jamais approuvé des projets aussi vite qu'on le fait maintenant. Si pour ce projet on veut obtenir des fonds du gouvernement fédéral, on est mieux de bien y penser car l'argent ne tombe pas du ciel. Il est important de se positionner. J'ai peur d'un projet mis ensemble en

- Approuve-t-on les espaces pour ce projet?
- VRCUS : Oui. Ça nous permet d'améliorer notre infrastructure en informatique et d'accroître notre rayonnement.
- Le Comité exécutif était préoccupé par ces deux projets et dans les deux cas, on nous a dit que l'Université ne serait pas impliquée financièrement.

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

### 10.23 Vente d'une parcelle de terrain

(Voir le Document D, page 81)

Normand Carrier fait circuler une photo représentant la parcelle de terrain qui serait vendu.

#### **R : 13-CGV-950408**

Il est résolu

*«Que le Conseil des gouverneurs autorise la vente de la parcelle de terrain identifiée dans la lettre de Normand Carrier datée du 16 mars 1995.»*

- En acceptant de vendre le terrain, encourage-t-on les développeurs d'agir dans l'illégalité?
- VRCUSLM : C'est une question de jugement. On avait approuvé la location de ce terrain pour 25 ans.
- En décembre, est-ce qu'on avait reçu quelque chose de la Commission d'urbanisme?
- VRCUSLM : On croyait qu'une proposition serait suffisante. Je n'ai pas de lettre avec moi, mais je pourrais l'obtenir.
- Présidente : Est-ce le voeu de l'assemblée?
- Il m'est déjà arrivé de vendre du terrain pour accommoder un voisin. C'est la même chose ici.
- Recteur : Il s'agit d'une colline très escarpée. Il ne s'agit pas d'un terrain utilisable ou utile pour la construction. La question posée était si on pouvait accommoder pour rendre service à la ville et à la Commission. Si la ville forçait l'individu à démolir, il en resterait quelque chose de plus négatif. Nous sommes devant une situation où un investissement risque d'être démoli.
- Est-ce qu'on peut ajouter à la proposition que Normand Carrier s'occupe d'avoir une lettre de la Commission d'urbanisme?

Le proposeur et l'appuyeur sont d'accord.

### 10.23 Vente d'une parcelle de terrain (suite)

- Il faut reconnaître que c'est un accommodement.
- Normand Carrier assure les membres qu'il aura la lettre.

Il est résolu

«Conformément à l'article 28.01 de la convention collective entre l'ABPUM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, qu'un congé d'études (sans bourse) soit accordé à **Louise Corneau**, professeure à l'École de nutrition et d'études familiales, pour lui permettre de commencer ses études de 3<sup>e</sup> cycle et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 1995 au 30 juin 1996.

Conformément à l'article 26.23 de la convention collective entre l'ABPUM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, que le congé sans solde accordé à **Zohra Manseur** (Département de mathématique) soit prolongé pour une autre année, soit du 1<sup>er</sup> juillet 1995 au 30 juin 1996.»

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

La présidente demande de passer tout de suite à la rubrique *Rapport du Recteur* afin de faire la présentation d'un CD ROM sur l'enseignement à distance.

## 11. RAPPORT DU RECTEUR

### 11.1 Présentation d'un CD ROM sur l'enseignement à distance (Voir le Document E, page 83)

Invité: Robert L. LeBlanc, directeur du Service audiovisuel

Présentation d'un CD ROM sur l'enseignement à distance.

Applaudissements.

- Robert LeBlanc précise que le projet a été fait pour une raison spécifique. Nous avons appris beaucoup de choses, par exemple, tous les ordinateurs n'ont pas tous le même appareillage. Il s'agit d'une très bonne expérience. Tout a été fait au Nouveau-Brunswick, sauf pour une tâche.
- Si le secteur privé vous approchait, seriez-vous prêt à aider?
- R. LeBlanc : Oui, pas de problème. On souhaite en produire plusieurs.

### 11.1 Présentation d'un CD ROM sur l'enseignement à distance (suite)

- M. Préfontaine : Nous avons mis sur une feuille les informations relatives à l'enseignement à distance. Il faut ajouter que l'Université a reçu quelques centaines de milliers de dollars par année du Secrétariat d'État pour développer l'enseignement à distance.
- Recteur : La raison que nous avons présenté le CD ROM, c'est qu'il y a eu plusieurs remarques récemment à l'effet que l'Université accuse un retard dans le domaine de l'information et des communications. On voulait corriger cette fausse perception.

---

Paul-Émile Benoit, secrétaire ad hoc

**Le 8 avril 1995****PRÉSENCES**

Marcelle Fafard-Godbout, vice-présidente	Nord-Ouest	Mildred Pinet	Ancienne (CUS)
Jimmy Abud	Nord-Est	Jean-Bernard Robichaud, recteur	UdeM
Bernard Beaudin	Extérieur des régions	Dennis Savoie	Extérieur des régions
Jacques P. Beaulieu	Ancien (CUSLM)	Carmen Viel	Professeure (CUS)
Laurie Boucher	Sud-Est	<b><u>Invités et invitées</u></b>	
Paul L. Bourque	Sud-Est	Paul-Émile Benoit, dir. Communication	CUM
Gérald Clavette	Nord-Ouest	Rhéal Bérubé, dir. Développement	CUM
Louise Comeau	Atlantique (IPE)	Armand Caron, vice-recteur	CUS
Georgio Gaudet	Extérieur des régions	Normand Carrier, vice-recteur	CUSLM
Nicole Lang	Professeure (CUSLM)	Donald Cormier, dir. Finances	CUM
Lucie Lavigne	Nord-Ouest	Carole Denis, présidente Comité consultatif des femmes du CUM	
Michelle LeBlanc	Étudiante (CUM)	Léandre Desjardins, VRER	UdeM
Suzanne Lévesque	Québec	Fernand Landry, VRARH	UdeM
Léonce Losier	Nord-Est	Simone LeBlanc-Rainville, secrétaire	UdeM
Antonine Maillet	Chancelier	Marielle Préfontaine, DGEP	UdeM
Danik Mallet	Étudiant (CUS)	Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	CUM
Jean Nadeau	Sud-Est		
Pierre Ouellette	Professeur (CUM)		

**EXCUSÉS:** Yvan Bastien, Marie-Germaine d'Entremont, Benoit Doucet, Éric Marquis et Richard Savoie

**13. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LA PRÉSIDENTE**

Marcelle Fafard-Godbout appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h 5.

**14. BUDGET 1995-1996**

(Voir le Document F, page 85)

Le VRARH présente le budget à l'aide d'un rétroprojecteur. Sa présentation est entrecoupée de nombreuses interventions qui, dans les pages suivantes, sont regroupées par thèmes et non pas nécessairement en ordre chronologique.

### **Interventions portant sur l'informatisation**

Le recteur et le VRARH expliquent que les sommes prévues dans le budget serviront uniquement à mettre à jour le système en vue de répondre aux besoins immédiats. Ils soulignent qu'il faudra prévoir une stratégie pour investir plus de ressources dans l'informatisation à l'avenir. Un comité travaille déjà au développement dans ce domaine. On cherche de l'argent de l'extérieur afin de créer un fonds assez substantiel qui permettrait de moderniser le système. Un membre conseille à l'Université d'essayer de convaincre des entreprises d'investir dans des projets d'informatisation, comme cela s'est fait dans le cas de Schoolnet-Réseau scolaire. La suggestion sera transmise au comité.

### **Interventions portant sur l'Éducation permanente**

Un membre se réjouit de l'augmentation des revenus provenant de l'Éducation permanente et se demande si cette augmentation est due à l'utilisation des nouvelles technologies. Selon le VRARH, les programmes de l'Éducation permanente s'autofinancent. L'argent investi dans le développement de nouveaux produits est récupéré.

D'après le recteur, le genre de planification que fait l'Éducation permanente devrait être appliquée à l'ensemble de l'Université. Il faut réduire la distinction entre la clientèle dite «adulte» et le reste de la population étudiante. Des données indiquent que les inscriptions augmentent chez les trente ans et plus. Pour répondre aux nouveaux besoins, nous devons rendre nos horaires plus flexibles. Peut-être faudra-t-il remplacer la formule des deux semestres par celle de trois trimestres.

Le VRCUS explique la diminution de la clientèle à l'Éducation permanente. Les produits offerts au CUS n'ont pas beaucoup évolué. Les besoins du bassin de francophones susceptibles de s'inscrire à certains programmes ont été comblés. Par exemple, on ne trouve plus d'enseignant.e.s qui ne détiennent pas le certificat IV ou V. Au premier cycle, on a peut-être «épuré le citron». Beaucoup d'étudiant-e-s suivent des cours par intérêt personnel sans pour autant s'inscrire à un programme. Sans l'enseignement à distance, la baisse des effectifs aurait été encore plus importante. On remarque un intérêt pour le MBA, mais les statistiques pour le deuxième cycle sont compilées avec celles du CUM. Le nouveau créneau semble être la formation sur mesure offerte durant les fins de semaine, entre autres.

Le VRCUSLM donne des explications qui vont dans le même sens que celles du VRCUS. On note une augmentation des cours non crédités, mais ceux-ci ne sont pas très lucratifs. La maîtrise et l'enseignement à distance contribueront à augmenter les effectifs. On peut maintenant offrir des cours par vidéoconférence à Grand-Sault; des pourparlers sont en cours pour offrir le même service à Fort Kent, au Maine.

Selon la directrice générale de l'Éducation permanente, ces constatations confirment la nécessité de définir de nouvelles clientèles en rejoignant les associations et les professions plutôt que les individus. À ce stade-ci, on ne peut dire si cette stratégie est rentable. Chaque centre se définit des créneaux. Le CUSLM, par exemple, s'intéresse aux programmes paramédicaux. On doit également aller chercher de nouvelles

- Le secteur paramédical a de grands besoins de formation que le CUSLM commence à combler de façon satisfaisante.

Un gouverneur souhaite un remue-méninges sur cette question à la prochaine réunion du Conseil. La présidente l'assure que sa demande sera considérée.

### **Interventions portant sur les droits de scolarité**

Le VRARH explique que l'Université s'était donné comme objectif de rattraper les autres universités du Nouveau-Brunswick en matière de droits de scolarité. Or, elles se dirigent toutes vers une augmentation comparable à celle qui est proposée à l'Université de Moncton, soit 140\$. L'objectif de rattrapage ne sera donc pas atteint cette année.

- Pourquoi se base-t-on sur les autres universités alors que notre contexte est unique et notre situation socio-économique n'est pas la même qu'ailleurs?
- VRARH : La base de comparaison la plus utile est celle des autres universités de la province, car le contexte socio-économique est à peu près le même. Le décalage qui existait durant les années 70 dans ce domaine s'amenuise. Il est impossible de se comparer avec la Nouvelle-Écosse, qui compte quatorze universités, ou encore avec l'Île-du-Prince-Édouard dont les droits de scolarité sont plus élevés qu'ici malgré un contexte socio-économique qui n'est pas vraiment meilleur. Nos revenus provenant de subventions sont les mêmes qu'à la UNB, par exemple, mais nos droits de scolarité sont inférieurs. On ne peut accomplir les mêmes choses avec des revenus moindres. La différence de 250\$ entre nos droits de scolarité et la moyenne pondérée de la province en cette matière représente 1 400 000\$ qu'on ne peut consacrer à l'amélioration de nos programmes.
- Ne pourrait-on pas faire les choses différemment tout en augmentant l'efficacité?
- VRARH : Il n'y a pas de solution magique. On a déjà fait beaucoup de compressions budgétaires. On peut difficilement en faire davantage à la bibliothèque et dans les laboratoires de sciences. Doit-on s'abstenir de s'informatiser? Si on le fait, on ne pourra offrir la même qualité qu'ailleurs. Il faut trouver de nouveaux produits, une nouvelle clientèle. L'année prochaine, des mesures draconiennes devront être prises à cause de la réforme au niveau des transferts fédéraux. Il faudra s'asseoir ensemble pour trouver des solutions. Les petites réductions ne seront pas suffisantes.
- Le rattrapage au niveau des droits de scolarité est nécessaire pour équilibrer le budget et éviter de mettre en cause la qualité de la seule université acadienne. Les suggestions de compressions que contient le rapport des étudiant-e-s devraient être considérées. Les épargnes ainsi réalisées devraient être investies dans l'informatisation. Développons tout de suite de nouveaux produits pour réaliser l'objectif d'augmenter de 1 000 les inscriptions dans les trois campus.
- VRARH : Il faut être conscient de l'endettement des étudiant-e-s. qui représente pour eux un gros investissement sans garantie d'emploi. Il faut pouvoir compter sur l'ensemble de la communauté universitaire.
- Le niveau d'endettement n'est rien si le produit reçu est rentable. Celui que l'on offre ici n'est pas à la page.
- On n'accorde aucun poids aux demandes des étudiant-e-s. On profite du fait qu'ils ne sont pas syndiqués. Je suggère que l'augmentation des droits de scolarité soit de 5% au lieu de 6%. Qu'on aille chercher l'argent dans les sommes prévues pour Manitou ou ailleurs. Pour ce qui est de la négociation des conventions collectives, le CGV ne peut-il pas donner des directives dès maintenant pour éviter d'être placé devant un fait accompli?

- Ce sont des commentaires qui ont été faits au Comité de finances hier. Avec la réforme qui s'en vient l'an prochain, on préfère attendre.
- La situation est de plus en plus difficile pour les étudiant-e-s. Le salaire minimum n'augmente pas. Les modifications apportées au système de prêts-bourses sont pénalisantes. Quant au programme Défi, pour profiter des emplois qu'il crée il faut désormais être dans le domaine d'études visé par l'emploi.
- Je ne suis pas d'accord de limiter l'augmentation à 5%. La différence est de 60\$, ce qui signifie 7,50\$ par mois. L'augmentation prévue est le seul moyen de s'en sortir. La question de la masse salariale devra être réexaminée. Les autres universités aux prises avec les mêmes problèmes pourraient peut-être nous donner des suggestions. J'ai de la difficulté à accepter un budget déficitaire.
- Je ne suis pas prêt à dire que l'administration a fait ce qu'elle devait faire au sujet de la masse salariale. En décembre, je me suis opposé au plafond de 150\$. Je vais faire une crise si ça revient l'an prochain. L'amélioration de l'efficacité et la recherche de nouvelles sources de revenus doivent commencer lundi matin.
- On a toujours voulu garder les droits de scolarité au minimum, mais on ne peut augmenter le déficit. Le document des étudiant-e-s est à considérer.

### **Interventions portant sur la diminution des effectifs étudiants**

D'après le VRARH, au moins trois facteurs expliquent la diminution des effectifs que connaît l'Université. Le premier a trait à l'augmentation inhabituelle des inscriptions qui s'était produite en 1991 et en 1992. Même si, par la suite, le nombre des nouvelles inscriptions est resté à peu près stable, le fait que la cohorte d'étudiant-e-s arrivée en 1991 soit maintenant diplômée a pour résultat que le nombre total d'étudiant-e-s est moindre. Le deuxième facteur est la diminution du nombre d'élèves dans les écoles secondaires. Le bassin d'élèves francophones auprès de qui on peut faire du recrutement ne cesse de se rétrécir. Un troisième facteur pourrait être le taux d'abandons. Nous étudions présentement les causes du phénomène. Peut-être arriverons-nous à prendre des mesures efficaces pour l'enrayer.

Un membre soulève la possibilité que l'augmentation des droits de scolarité soit un facteur. Le VRER réplique qu'à sa connaissance, très peu d'études démontrent que les droits de scolarité ont une influence négative sur les inscriptions; c'est plutôt le contraire. En période de récession, les inscriptions augmentent; elles diminuent quand l'économie va mieux. Quant à la possibilité d'aller chercher d'autres étudiant-e-s, il considère que le pourcentage des élèves francophones du secondaire s'inscrivant à l'Université est déjà supérieur à celui de la moyenne nationale. Celle-ci se situe aux environs de 20%, alors que l'Université recrute entre 30 et 35% des élèves francophones qui terminent leur secondaire dans la province. Cette situation s'explique par le fait que nous sommes moins élitistes que dans d'autres milieux. Le recrutement a augmenté en Ontario et dans l'Ouest, mais 88% de nos étudiant-e-s sont originaires du Nouveau-Brunswick.

- Les droits de scolarité sont un facteur. Comme ils sont beaucoup moins élevés dans les collèges communautaires, beaucoup d'étudiant-e-s choisissent de ne pas venir à l'Université. Ici, plus de 55% des étudiant-e-s ont des prêts-bourses chaque année. Le total après quatre ans représente un gros montant à investir dans un diplôme qui ne rapporte pas toujours, étant donné la situation économique.

infirmières; la maîtrise en environnement; le génie électrique. Par contre, il peut arriver que ces programmes attirent uniquement des étudiant-e-s qui seraient venus à l'Université dans d'autres programmes.

- VRCUS : Chez nous, la diminution est due à trois facteurs, au moins : l'augmentation des places dans les collèges communautaires; le fait qu'on a profité par le passé d'une situation économique négative (les études universitaires devenaient une porte de sortie pour les sans-emploi); la réforme des prêts-bourses.
- VRCUSLM : Chez nous, la diminution des effectifs n'est pas attribuable à une baisse des nouvelles inscriptions, mais aux abandons. Nous avons perdu 195 étudiant-e-s qui auraient pu continuer. De ce nombre, 11 seulement ont abandonné pour des raisons financières.
- On ne peut compter sur le Québec pour augmenter nos inscriptions, mais avec une approche Internet, on peut aller en chercher d'autres.
- VRCUSLM : Le Québec réduit la bourse des étudiant-e-s qui vont étudier à l'extérieur de leur province.

### **Interventions portant sur le déficit et la répartition des dépenses**

Un membre demande si le déficit pour l'année 1994-1995 se limitera aux 222 000\$ prévus. Le VRARH répond que si des mesures n'avaient pas été prises, le déficit aurait atteint les 600 000\$. Grâce à ces mesures et à la clémence de l'hiver, le déficit ne sera probablement pas très différent de celui qui était prévu. Il est toutefois trop tôt pour préciser si la différence sera à la baisse ou à la hausse.

Le VRARH décrit certaines mesures qui ont été envisagées pour réduire les dépenses en 1995-1996. Un gel des salaires a été proposé, mais deux unités syndicales l'ont refusé. L'augmentation à l'étape à partir du 1er juillet représente 1,9% de la masse salariale. Elle sera compensée par la hausse des droits de scolarité et la mise à pied temporaire d'employé.e.s contractuels. Une directive a été donnée de réduire les postes de douze mois à neuf mois. Le salaire versé pour remplacer un-e professeur-e en congé sabbatique ne pourra dépasser 35 000\$.

- L'administration doit recevoir le mandat d'augmenter les revenus. Les trois partenaires (personnel, étudiant-e-s et administration) doivent travailler ensemble et s'entendre pour reconnaître qu'on ne peut augmenter la masse salariale si on ne réussit pas à trouver de nouvelles sources de revenus. Celles-ci pourraient provenir du développement de nouveaux produits ou de la réduction des services.
- Malgré le gel des subventions et une diminution de 250 inscriptions, je ne constate pas de réduction au niveau du personnel ou des services. Il faut éviter de se tirer dans le pied en diminuant la qualité ou en créant un contexte qui n'attirera pas les étudiant-e-s. La situation doit être mieux analysée. Quelle est la dette totale de l'Université? Quel pourcentage du budget est versé pour le service de cette dette? Il faut se rendre compte que la situation pourrait être pire l'an prochain.
- VRARH : Il n'y a pas de déficit accumulé. Nous avons un déficit actuariel. Si tous nos engagements devaient être honorés, le déficit serait de 500 000\$, mais le risque que cela se produise est à peu près nul. Nous avons des réserves ou de légers surplus qui pourraient disparaître assez vite. Grâce à la bonne gestion dans le passé, nous n'avons pas de déficits cachés tels que des édifices qui demanderaient de grosses réparations. La situation n'est pas mauvaise, mais elle est critique parce que nos revenus n'augmentent pas, alors que nos

- On parle d'investir 40 000\$ pour améliorer le fonctionnement de Manitou. Pourtant, avec ce nouveau système, l'inscription se déroule mieux que par le passé. D'après M. Viel, le système ne sert pas beaucoup en dehors de la période d'inscription.
- VRARH : Selon M. Viel, il faut investir de l'argent pour roder le système Manitou. Au deuxième semestre, une panne grave s'est produite durant l'inscription. Les vice-recteurs des centres du Nord peuvent attester que nous avons des difficultés. Toutefois, nous allons vérifier; si la somme prévue n'est pas essentielle, nous la diminuerons.
- J'ai de la difficulté à concevoir qu'une réduction du personnel va augmenter la qualité de l'enseignement.
- VRARH : Ce n'est pas de gaieté de coeur que nous le faisons. Ces personnes vont souffrir et la qualité de leur rendement aussi. Mais il n'y a pas d'autres domaines où nous pouvons agir sans l'accord des syndicats. Nous étions obligés de faire les réductions du côté des plus vulnérables, sinon il aurait fallu augmenter encore davantage les droits de scolarité. Nous sommes très préoccupés par l'endettement des étudiant-e-s et nous espérons que le gouvernement augmentera l'aide qu'il leur fournit. On ne peut réduire le nombre de concierges. On l'a fait par le passé et les plaintes que les planchers sont sales sont nombreuses. Peut-être pourra-t-on restructurer le secteur de soutien administratif, mais on n'économisera que des miettes.

### **Interventions portant sur le rapport des associations étudiantes**

(Voir le Document G, page 123)

La présidente de la FÉÉCUM distribue un document préparé par les trois associations étudiantes, qui ont décidé d'adopter une position concertée au sujet de l'augmentation des droits de scolarité. En plus de recommander que cette augmentation ne dépasse pas 4% pour l'année universitaire 1995-1996, le document propose que l'Université diminue ses dépenses, notamment en réduisant le nombre de ses facultés, écoles et départements.

- La restructuration est une question qui relève de l'administration et non du corps professoral. Si elle se réalise, j'espère que les professeur-e-s et les étudiant-e-s seront consultés. Mon opinion personnelle est que la combinaison de facultés est possible, puisqu'elle existe dans de grandes universités. Par contre, il est plus difficile de combiner deux départements sans occasionner du tort au plus petit. Il existe diverses formules pour regrouper les disciplines : familles, modules, etc. Les professeur-e-s peuvent participer à la restructuration, mais je me demande quelles économies seront réalisées.
- Voilà des années que nous, les professeur-e-s du Nord, nous demandons à l'Université de se pencher sur cette question. Le CUM a plus de facultés que l'Université de Montréal, qui a beaucoup plus d'étudiant-e-s. Les centres du Nord sont plus faciles à gérer que le CUM.
- Je constate que les étudiant-e-s sont prêts à collaborer. En tant que membre du Comité exécutif, je verrai à ce que leur rapport soit étudié et reçoive une réponse. L'an dernier, l'administration a fait un effort pour réduire le nombre de vice-recteurs. Quant au personnel de soutien, il a compris la situation et se dit prêt à faire sa part si tout le monde la fait. Les professeur-e-s ont voté en grand nombre contre le gel des salaires. C'est triste, mais je ne les critique pas, car c'est difficile de se débarrasser des acquis syndicaux. C'est dommage qu'ils n'aient pas compris que nous faisons tous partie de la solution. Trente personnes seront affectées par les mises à pied temporaires, ce qui affectera leur rendement.



## 11. RAPPORT DU RECTEUR (SUITE)

### 11.2 Nominations

Le recteur se dit d'accord avec le choix des comités de sélection et demande au VRER, qui a présidé ces comités, de présenter les propositions.

Celui-ci explique que pour les renouvellements de mandat, on a appliqué la procédure courte de la politique de sélection des cadres, adoptée en septembre. Dans les autres cas, la procédure longue a été suivie.

#### **R : 18-CGV-950408**

Il est résolu

*«Que **Victorin Mallet** soit nommé doyen de la Faculté des sciences pour un deuxième mandat de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1995;*

*Que **Nassir El-Jabi** soit nommé directeur de l'École de génie pour un deuxième mandat de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1995;*

*Que **Renaud Leblanc** soit nommé doyen de la Faculté des sciences sociales pour un premier mandat de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1995;*

*Que **Michel Doucet** soit nommé doyen de l'École de droit pour un premier mandat de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1995;*

*Que **Edgar Robichaud** soit nommé directeur de l'École des sciences forestières pour un premier mandat de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1995.»*

### **Interventions portant sur l'équité en matière d'emploi**

- On se fait critiquer pour le manque d'équité en matière d'emploi. Dans les cinq noms proposés, il n'y a pas de femmes. Est-ce parce qu'il n'y avait pas de candidatures féminines?
- VRER : Pour les cinq postes, il n'y avait qu'une seule candidature féminine et elle n'a pas été retenue.
- Quand M. Landry a été nommé vice-recteur, on a dit que pour la prochaine nomination de cadres, on donnerait la préférence à une femme si les candidatures masculines et féminines étaient d'égale valeur. Ce n'est pas normal qu'on choisisse encore cinq hommes. Il n'y a presque pas de femmes cadres. On ne met pas en pratique la politique d'équité en matière d'emploi.
- Chancelier : Quand on proposera des candidatures d'hommes et de femmes, il faudra considérer les candidatures féminines, mais jamais au détriment de la qualité. Il faudrait s'assurer qu'on ne juge pas la qualité du point de vue des hommes seulement. Le choix doit se faire de façon équitable.

- Recteur : Je suis peut-être parmi ceux qui font des discours sans que cela se reflète dans la réalité. C'est bien qu'on nous le souligne. Dans un contexte de restrictions budgétaires, la tendance est de recruter à l'interne, ce qui réduit le bassin de candidatures possibles. Souvent aussi, le comité de sélection est composé d'hommes. La discrimination n'est pas due à de mauvaises intentions; elle est systémique. C'est ce qui donne les résultats qu'on observe. C'est pourquoi il faut une politique qui a «des dents» pour s'assurer qu'on trouve des candidatures féminines.
- VRARH : Même si ce sont de bons choix, je suis déçu moi aussi qu'il n'y ait pas de femmes parmi les candidatures retenues. Des douze postes de direction des facultés et écoles, deux seulement sont occupés par des femmes et il s'agit de domaines traditionnellement féminins : l'École des sciences infirmières et l'École de nutrition et études familiales. Il faudra une politique qui a «des dents».
- Combien de femmes enseignent à l'École de droit? Les a-t-on encouragées à postuler?
- VRARH : L'École compte quatre femmes sur un total de douze professeur-e-s. C'est la meilleure proportion au pays. Aucune n'a postulé.
- VRER : Les comités de sélection sont réticents à solliciter des candidatures de peur de se sentir tenus ensuite de les choisir. On a besoin de moyens qui permettraient de rechercher activement des candidatures de femmes. Le comité de sélection n'est peut-être pas le moyen approprié.
- Ça commence à être embarrassant. En nommant des hommes, on fige la situation dans le ciment pour cinq autres années.
- VRARH : J'ai essayé d'encourager des femmes de l'École de droit à postuler. Tout le monde s'entend pour dire que l'une d'entre elles ferait éventuellement une bonne doyenne, mais elle a préféré ne pas postuler cette fois-ci. Les autres n'ont pas manifesté d'intérêt.
- La solution serait peut-être de préparer dès maintenant des personnes à occuper les postes qui vont devenir vacants.

Vote sur R18

unanime

ADOPTÉE

Trois candidatures ont été retenues pour combler des postes de direction de départements, mais elles n'ont pas encore été soumises au Comité exécutif, comme l'exige la procédure. Le VRARH et le recteur sont d'avis qu'il n'y a pas d'inconvénient à attendre le CGV de juin.

### 11.3 Dérogation à la politique de sélection des cadres

Le recteur explique que selon la nouvelle politique de sélection des cadres, le comité de sélection doit être mis sur pied au moins neuf mois avant la fin du mandat du ou de la titulaire. Cette exigence, qui se justifie la plupart du temps, pose problème dans trois cas particuliers à cause d'un concours de circonstances inhabituelles :

- 1) Le poste de secrétaire général-e. Il est présentement comblé par intérim et à temps partiel. La réflexion n'est pas terminée quant à la description du poste et à la justification de son ouverture.

le 30 juin. Le CUS voudrait le combler avant septembre.

**R : 19-CGV-950408**

Il est résolu

*«Que l'on déroge à la politique de sélection des cadres pour permettre de retarder l'annonce des postes suivants: secrétaire général-e, doyen-ne de la FESR et directeur ou directrice des services pédagogiques au CUS.»*

- Nous venons d'accepter cinq nominations. On parle de trois directions de départements et de trois autres postes. Une fois que ces nominations sont acceptées, il est difficile de faire des changements. Je voudrais que l'Université s'assure qu'elle a examiné toutes les possibilités de restructuration.

**Interventions portant sur la FESR (voir également no 19.2 plus loin)**

- On avait déjà résolu de déroger à la politique jusqu'en mars. À l'époque, j'avais dit que l'administration voulait éliminer ce poste, alors que la plupart des chercheur.e.s favorisent son maintien et même l'intensification de ses pouvoirs. Un tel poste est nécessaire pour maintenir la qualité des études supérieures. L'évaluation de la FESR a suscité beaucoup d'enthousiasme. Nous prévoyons un rapport préliminaire en mai. La consultation qui suivra nous mènera jusqu'en septembre. Le rapport final ne sera peut-être pas prêt avant décembre. Plusieurs chercheur.e.s craignent que l'administration nomme quelqu'un par intérim après le départ du titulaire en juin. L'administration n'a pas caché son intention de restructurer cette faculté... Dans les circonstances, il serait préférable de prolonger le mandat du titulaire pour un an.
- VRER : En mars, j'ai réuni le comité formé pour effectuer la sélection. Le Comité ne trouvait pas judicieux de faire l'annonce du poste, étant donné que les résultats de l'évaluation pourraient apporter des variations dans la description.
- Cette décision donne à l'administration la possibilité de nommer par intérim une personne qui favorise sa position.

Vote sur R19

Pour 20

Contre 2

ADOPTÉE

- Lang : J'ai voté non à cause des craintes que suscite la situation de la FESR. Il y a deux courants de pensée : l'un qui veut abolir la FESR et l'autre qui veut la renforcer.
- Recteur : Le Sénat a décidé que la FESR serait évaluée. Nous allons faire une évaluation complète. Laisser entendre que l'administration veut abolir cette faculté est une exagération. Les résultats de l'évaluation seront soumis aux diverses instances et on prendra la décision qui sera la meilleure pour l'Université. Cela ne veut pas dire qu'on va abolir cette faculté.
- Au sujet des trois postes cadres, j'espère qu'on se rappellera la discussion qu'on a eue sur l'importance de nommer des femmes.

DINER 12 h 50

REPRISE 13 h 30

**15. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-950221**

(Voir le Document I, page 140)

**R : 20-CGV-950408**

Il est résolu

*«Que le procès-verbal CCJ-950221 soit reçu.»*

Vote sur R20

unanime

ADOPTÉE

**16. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Selon le VRER, les résolutions du CCJ ne sont discutées au CGV que lorsqu'elles ont des implications financières. Dans le cas présent, les détails des quatre évaluations de programmes étant presque tous de nature académique, il n'y a pas lieu de revenir sur ces résolutions.

**17. CAMPAGNE FINANCIÈRE IMPACT**

Le recteur demande au directeur du Développement universitaire de faire une mise à jour au sujet de la campagne Impact. Monsieur Bérubé explique le contenu de la page 93 du document d'accompagnement. Il fait mention de dons récents ou de promesses de dons qui ne figurent pas encore dans le tableau. Il souligne que par comparaison avec des universités beaucoup plus grosses, telles que Laval et UNB, les sommes recueillies sont impressionnantes et le taux de participation, excellent. Il donne de nombreux exemples qui illustrent l'enthousiasme que soulève la campagne. L'un de ces exemples est le souper qui réunira plus de 50 chefs d'entreprises à Toronto le 26 avril pour lancer la campagne en Ontario. Yves Landry, de Chrysler Canada, en sera l'hôte; Harrison McCain agira comme maître de cérémonies et le premier ministre McKenna sera le conférencier invité.

Au rythme où vont les choses, il semble qu'on pourrait avoir recueilli 13,5 millions en juin, alors que l'objectif initial était de 10 millions. Les besoins sont évalués à 14,7 millions.

On rappelle que le président du CGV, Richard Savoie, souhaite que tous les gouverneur-e-s participent à cette campagne. La cueillette de fonds serait grandement facilitée si les bénévoles pouvaient affirmer que 100% des membres du CGV ont fait leur part. Quant aux membres de l'Ordre des régents, une cérémonie d'installation se tiendra en mai dans chaque centre universitaire.

Au nom de Claude Savoie, président de la campagne, monsieur Bérubé remercie les bénévoles. Le recteur se dit heureux du succès que remporte la campagne. Il souligne la part des bénévoles dans cette réussite et souhaite que l'Université les en remercie.

**18. SUIVI DU SAC-950309**

concernant le nouvel objectif général et les objectifs spécifiques relatifs aux nouvelles technologies d'information. (Voir Ajout au Plan stratégique, p. 121 de la version détaillée du procès-verbal SAC-950309 ou le Document J, page 154).

**R : 21-CGV-950408**

Il est résolu

*«Que le Conseil des gouverneurs adopte l'objectif général et les objectifs spécifiques relatifs aux nouvelles technologies d'information.»*

Vote sur R21

unanime

ADOPTÉE

Un gouverneur est d'avis que le document ne rend pas assez explicite la nécessité de rentabiliser le développement de produits technologiques tels que des disques optiques compacts ( CD-ROM). Le VRER précise que le document vise à donner à l'Université une orientation afin qu'elle coordonne, modernise et accentue l'intégration des nouvelles technologies. Une fois cette intégration faite, on pourra créer des produits. Il reconnaît toutefois que le texte pourrait refléter davantage la création de produits. Selon le recteur, l'objectif général ne peut décrire tout ce qui se fait. Le corps professoral a produit des logiciels qui en sont à l'étape de la commercialisation, mais l'Université ne fait pas encore de production sur une grande échelle. Il lui semble aller de soi qu'on ne peut cependant se limiter à ce qui est rentable.

Concernant la condition A qui sera exigée pour l'admission au BA-BEd à compter de septembre 1996 (Résolution 15-SAC-950309), un gouverneur soutient que les élèves du secondaire n'en ont pas été prévenus avant de faire leur choix de cours. D'après le VRER, les écoles en ont été informées et personne ne l'a avisé qu'il y avait des problèmes. Il trouve toutefois important qu'on lui fasse part des difficultés que cette exigence pourrait éventuellement occasionner. Si l'exigence devait être rendue plus flexible, c'est le Sénat qui devrait y voir.

## 19. AFFAIRES NOUVELLES

### 19.1 Lettre de Gilles G. Nadeau

Avant que ce point soit abordé, le recteur exprime le désir de faire la mise au point suivante.

«Chaque membre du Conseil des gouverneurs siège au Conseil à titre individuel et personnel. Son rôle principal est de préserver l'intérêt supérieur de l'Université. Il doit veiller à ce que l'intérêt supérieur prime sur l'intérêt des groupes particuliers. À ce titre, il a droit au respect de ses collègues. Il peut exprimer ses idées en suivant les règles du Code Morin.

En raison de certains événements récents, il faut rappeler que le droit de parole est accordé par la présidence et qu'une seule personne à la fois peut s'exprimer. Chaque intervenant.e s'adresse à la présidence qui peut, si elle le juge à propos, déclarer le membre "hors d'ordre".

gouverneur-e-s qui ne travaillent pas dans le milieu universitaire ne saisissent peut-être pas qu'un congé sabbatique peut occasionner des dettes. Certains professeur-e-s n'ont pas pu se permettre de demander un seul congé sabbatique en vingt ans de carrière parce que ça coûte cher! Les professeur-e-s sont formés à faire preuve d'esprit critique. Je ne pense pas que pour faire avancer les connaissances, vous vouliez d'un corps professoral qui n'aurait pas d'épine dorsale.

Personne ne peut démentir qu'il y ait eu des propos injurieux à l'endroit du corps professoral et que ce n'est pas la première fois. Une présentation d'une vingtaine de minutes sur le rôle que joue le corps professoral dans les conditions difficiles actuelles dissiperait peut-être les fausses perceptions des membres du CGV. Les professeur-e-s apportent une contribution importante à la société et jouissent généralement de l'estime du public, bien que ce ne soit pas souvent le cas à l'Université de Moncton. Il est temps qu'on commence à valoriser le corps professoral.

Pour ce qui est de l'incident en question, il est dommage que ce soit arrivé à ce professeur qui compte 31 ans de carrière. Il jouit d'une réputation internationale et il a l'estime à la fois des étudiant-e-s et de la communauté universitaire. Je voudrais qu'il en soit de même des membres du Conseil.

Je voudrais m'excuser de mon intervention auprès d'un membre hier. Ma boutade a été mal reçue.

- Présidente : Je reçois bien ce que vous proposez et j'accepte vos excuses. Elles seront transmises aux personnes absentes. Nous vous reparlerons de la façon dont on pourrait faire mieux connaître le travail du corps professoral. Le recteur voudra peut-être rencontrer Gilles G. Nadeau.
- J'accepte sans réserve l'introduction de l'intervention de M. Ouellette. À mon avis, la très grande majorité des gouverneur-e-s ne doutent pas de l'importance du rôle des professeur-e-s. Quant au cas discuté, je connais très bien M. Nadeau et je n'ai jamais douté une seconde de sa sincérité. Je suis prêt à le défendre n'importe quand.
- J'apprécie les commentaires de M. Ouellette et je suis agréablement surpris de sa position. S'il y a un forum où l'on peut discuter d'idéologie, c'est ici. On devrait pouvoir le faire sans être bafoué. Il est vrai que parfois, dans le feu de l'action, on laisse échapper des paroles regrettables, mais hier le manque de décorum m'a déçu. J'aimerais exprimer une opinion très personnelle. Depuis que je siège au Conseil, je n'ai jamais senti que les professeur-e-s étaient avec nous. Je commence à sentir que les étudiant-e-s le sont. J'aimerais tellement que tout le monde ait à cœur le bien supérieur de l'Université et qu'on finisse tous par dire «nous autres».
- Moi aussi, je suis heureux et agréablement surpris de la position de l'ABPUM. J'entends M. Ouellette dire : «On veut embarquer». Il est important que le Conseil connaisse mieux les professeur-e-s et qu'on en arrive à chercher des solutions en équipe. Le Conseil devrait peut-être adopter une politique concernant les questions de liberté académique et de porte-parole de l'Université. Il faut éviter que les médias ne sachent pas qui parle au nom de l'Université et qu'on soit obligé par la suite de réparer les dégâts.
- J'apprécierais une présentation sur le rôle des professeurs. Je ne connais ni leur salaire ni leurs tâches.

## 19.2 **Prolongement du mandat du doyen de la FESR**

(Voir également no 11.3 page 25)

- Puisque nous avons une évaluation sérieuse en cours, que les chercheur.e.s se mobilisent et que l'enjeu est important, j'aimerais que le processus puisse se terminer avec le titulaire dont le mandat se termine le 30 juin afin d'éviter qu'il y ait brisure.

### 19.3 Vote de félicitations aux Aigles Bleus

**R : 22-CGV-950408**

Il est résolu

*«Que le Conseil des gouverneurs offre ses félicitations à l'équipe des Aigles Bleus de même qu'à son entraîneur pour le championnat national remporté récemment.»*

Vote sur R22

unanime

ADOPTÉE

Présidente : J'aimerais souligner la présence de Simone LeBlanc-Rainville. Je la remercie d'avoir accepté la tâche de secrétaire générale par intérim.

## 20. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion se tiendra le 10 juin à Shippagan.

- Chancelier : En tant que membre du CGV de l'Université de Montréal, j'ai eu l'occasion dernièrement de m'entretenir avec le recteur de cette université et le maire de cette ville. J'en ai profité pour leur dire qu'ils ont besoin de savoir que nous sommes greffés à eux, parce que Montréal est la métropole des Canadiens français. Ils vous font dire, tous les deux, qu'ils se sentent très près de l'Université de Moncton et de l'Acadie. Ils souhaitent que nous nous sentions liés à eux. L'Université de Montréal se sent comme la grande soeur de l'Université de Moncton et se dit prête à l'aider en tout temps.

## 21. CLÔTURE

**R : 23-CGV-950408**

Il est résolu

*«Que la séance soit levée.»*

Vote sur R23

unanime

ADOPTÉE

Il est 14 h 20.

Des félicitations sont adressées à Marcelle Fafard-Godbout qui a su remplacer le président du CGV de façon remarquable. Applaudissements

Contresigné le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Marcelle Fafard-Godbout,  
vice-présidente